



FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Vie municipale

Entretien du village :

Voirie :

Différents travaux de voirie ont eu lieu le mois dernier et d'autres sont encore en cours.

- Aménagements : Trois chicanes de réduction de vitesse ont été installées rue Grande, en remplacement des plots en plastique qui étaient régulièrement écrasés et vandalisés. Chaque année, la municipalité renouvellera cette opération de remplacement afin d'étaler les dépenses et de bénéficier de subventions publiques.

Une écluse a également été créée, route de Montigny, afin d'encourager les automobilistes à modérer leur vitesse et à respecter la limitation en agglomération. Cette écluse a été réalisée aux dimensions normalisées pour que les engins agricoles et engins spécifiques puissent passer comme le prévoit la réglementation des routes départementales. La municipalité a bénéficié d'une subvention pour cet aménagement routier.

- Arrêt de bus : rue Grande, à la sortie du village, un second arrêt de bus a été créé pour les collégiens et lycéens. Le Conseil municipal a décidé de lui attribuer le nom d'*Arrêt Chantemerle*. Celui-ci sera opérationnel à la rentrée scolaire 2022. Le nombre d'habitants s'étant densifié ces dernières années dans ce secteur, il était essentiel de proposer une alternative pour que nos jeunes Châtenaysiens puissent prendre les transports scolaires plus en sécurité sans longer la rue Grande, très passagère, et où la limitation n'est pas toujours/peu respectée.... Les travaux sont en grande partie financés par l'obtention d'une subvention. En effet, une partie des montants récoltés via les amendes de police peut être reversée aux communes, sur dossier, pour le financement de travaux d'amélioration de la sécurité routière. Notre projet entrait totalement dans ce cadre.

- Modification de la signalisation : A la demande des riverains, et après discussion et accord avec le Département, le *Cédez le passage* de la D75 venant de Donnemarie-Dontilly a été transformé en Stop dans le but notamment d'obliger les automobilistes à ralentir pour entrer dans notre village.

- Zone 30 : En accord avec le Département de Seine-et-Marne, deux zones, aux abords des arrêts de bus, rue Grande, ont été instaurées avec une limitation à 30km/h.

Différents panneaux de signalisation seront installés prochainement pour annoncer et visualiser ces aménagements. En effet, la livraison de ces panneaux a pris du retard suite à des problèmes de réapprovisionnement de l'entreprise.

- Rebouchage des routes : les rebouchages des nids-de-poule présents un peu (beaucoup !) partout dans le village sont prévus pour les 9 et 10 juin prochain. L'entreprise en charge des travaux a déjà fait un premier repérage en identifiant les différents trous à réparer.

Par ailleurs, la première partie de l'impasse de la Grange aux dîmes a été refaite en enrobé. La seconde partie sera faite l'an prochain.

- Travaux Rue de la Gare : le Département de Seine et Marne procèdera à la réfection de l'enrobé de la rue de la Gare les lundi 13 et mardi 14 juin, à partir du feu rouge jusqu'au niveau des étangs. Durant ces 2 jours de travaux, la circulation sera alternée ; en revanche le stationnement sera interdit sous peine d'enlèvement et mise en fourrière des véhicules. Nous attirons donc la plus grande vigilance notamment pour les riverains. Une communication sera également mise dans les Boîtes aux lettres de ladite Rue.

Eglise :

Comme nous l'avions expliqué dans le dernier flash infos, les cloches de l'église ne sonnent plus depuis quelques semaines du fait d'une vétusté très importante de la cloche, et donc d'un danger certain en cas de fonctionnement.



Nous avons reçu récemment les devis de réparation ; nous nous doutions que le montant serait élevé, mais peut-être pas autant.... Il s'avère que celui-ci s'élève à plus de 33 000 € ! Une autre difficulté à laquelle nous sommes confrontés est qu'il existe peu de réparateurs et fournisseurs de mécanismes de cloches et horloges d'Eglises de par la spécificité du matériel. Des demandes de subventions sont donc en cours ; il est, de ce fait, fort probable que notre église reste silencieuse encore quelques mois, le temps pour notre municipalité de trouver les ressources financières et les fonds nécessaires pour financer ces réparations.

Pont SNCF - Rue de la Vieille Seine :



Les travaux de rénovation du Pont traversant la voie ferrée, financés par la SNCF, sont dorénavant terminés. Le pont peut à nouveau être emprunté par les piétons. En effet, une des conditions, pour que la SNCF finance intégralement les travaux et qu'aucun frais ne reste à la charge de la commune, était que l'accès au pont soit limité avec une installation de garde-corps d'une hauteur certifiée pour des passages piétonniers. Il est donc dorénavant interdit de circuler sur le pont en véhicule motorisé, à cheval ou à vélo. Par ailleurs, les agents communaux ont également aménagé l'entrée du pont.



Salle Marcel Lepême :

Depuis quelques semaines, la location de notre salle des fêtes est à nouveau possible. Même si la crise sanitaire n'est peut-être pas totalement derrière nous, nous sommes heureux de retrouver une vie festive ces derniers weekends dans ce lieu. Une cuisine destinée à la location a été créée et aménagée par les agents communaux et des équipements électroménagers (lave-vaisselle, réfrigérateur et cuisinière) y ont été installés.



Périscolaire :

Nous avons instauré cette année, par le biais du RPI, l'aide aux devoirs pour les enfants du primaire. Deux sessions d'aide aux devoirs se déroulent les lundis, mardis et jeudis à Chatenay, une dans la salle informatique pour les élèves d'Egliny et une dans la classe de M Thizy pour les écoliers scolarisés à Châtenay.

Ce service ayant rencontré un grand succès auprès de nos enfants Chatenaysiens, le RPI a décidé de réitérer cette action pour la rentrée prochaine dans les mêmes conditions, avec pour seul changement Danielle (ayant déménagé) qui a été remplacée par Armelle, AVS dans nos écoles du RPI.

Comité des fêtes :

Les élus souhaitent créer un comité des fêtes au sein de la commune. En effet, à plusieurs reprises, des Châtenaysiens ont manifesté l'envie de s'investir dans la vie municipale et notamment en créant et en participant à l'organisation d'évènements festifs communaux. La création de ce comité, serait l'occasion pour ces habitants de s'associer à la municipalité pour apporter leur énergie et leurs idées pour développer les activités festives au sein du village sans avoir la contrainte de gérer une association puisque le comité restera sous l'autorité de la municipalité.

Si vous souhaitez vous investir et faire partie de ce comité des fêtes, vous pouvez prendre contact avec la mairie en vous rendant sur place ou en adressant un mail (cf en bas de la page).

Communauté de communes :

La piscine municipale de Bray sur Seine rouvre ses portes pour l'été ! Nous vous rappelons que les Chatenaysiens bénéficient de tarifs préférentiels dans le cadre des accords avec la Communauté de Communes Bassée Montois.

PISCINE MUNICIPALE

Ouverture

MAI: le week-end du 28 et 29
10h - 13h **JUIN:** les mercredis après-midis et les week-ends
14h30 - 19h **Puis tous les jours du 2 JUILLET au 4 SEPTEMBRE**

TARIF BRAYTOIS		TARIF EXTERIEURS	
ENTREE (9 ans et +)	3,50 €	ENTREE (9 ans et +)	4,50 €
CARNET DE 10 ENTRÉES	30,00 €	CARNET DE 10 ENTRÉES	40,00 €
ENTREE (4 - 8 ans)	2,00 €	ENTREE (4 - 8 ans)	3,00 €
CARNET DE 10 ENTRÉES	15,00 €	CARNET DE 10 ENTRÉES	25,00 €
ENTRÉE (0 - 3 ANS)	GRATUIT	ENTRÉE (0 - 3 ANS)	GRATUIT

Les évènements du mois :

Samedi 4 juin : Atelier la boîte à Christine à destination des enfants de 0 à 6 ans à la bibliothèque municipale. Renseignements et inscriptions à la bibliothèque municipale ;

Samedi 11 juin : Traversée de Citroën DS, Rue Grande vers 10h30 ;

Dimanche 12 juin : Elections législatives 1^{er} tour à la mairie - salle du conseil de 8h à 18h. Dépouillement ouvert au public à partir de 18h ;

Journée adoption – Association Cibou et compagnie – de 10h à 16h
Salle Marcel Lepême ;

Vendredi 17 juin : Atelier la Rainette créative à 17h salle des associations. Le thème de ce mois-ci : cadeau pour la fête des pères. Renseignements et inscriptions à la mairie ;

Dimanche 19 juin : Elections législatives second tour à la mairie - salle du conseil de 8h à 18h. Dépouillement ouvert au public à partir de 18h ;

L'atelier TERRE de l'ASL vous invite à participer au

Grand FEU

Cuisson au four papier, au jardin des pièces de l'année



10h	Fabrication	14h	cuisson
11h	Pose des	15h	RAKU
12h	pièces	16h	fumoir
12h	Mise à feu	17h	Four fermé
Pic Nic		Apero	
12h30		19h	
lieu			

ASL Atelier TERRE
25 rue de la Gare
Chatenay sur seine

OUVERT à TOUS
0677190752

chanson et en convivialité ! Entrée gratuite et ouverte à tous.

Samedi 25 et dimanche 26 juin : Châtenay sera en fête ! Différentes animations seront prévues lors de ces 2 jours !

- Le samedi à partir de l'après-midi :

- Manège pour enfants, place des anciens combattants d'Algérie ;
- Démonstrations des cors de chasse par la troupe *Les trompes du bois du chêne* ;
- Repas antillais préparé et servi par Bô Kay Titi (**réservation obligatoire**) ;
- Retraite aux flambeaux pour les enfants. Départ de la place des anciens combattants d'Algérie pour rejoindre les étangs ;
- Feu d'artifice tiré sur les étangs à 23h ;
- Soirée dansante animée par DJ Las.

- Le dimanche :

- Vide-greniers (**réservation obligatoire en Mairie**) : Il reste encore quelques places : 2 € le mètre pour les Chatenaysiens et 3 € pour les extérieurs ;
- Forum des associations châtenaysiennes ;
- Jeux et animations pour tous les âges : structures gonflables, balades à poney, jeux en bois, manège, draysiennes électriques pour les petits, démonstrations de danses des associations ;
- Le Restaurant Le lion d'or vous permettra de vous restaurer toute la journée, du petit déjeuner au déjeuner. Une Paëlla et des grillades seront préparées et servies par le restaurant sur place le midi.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie.





Municipalité de Châtenay-sur-Seine

CHÂTENAY EN FÊTE

Samedi 25 et dimanche 26 Juin 2022



Le temps d'un weekend, notre village sera en fête avec des animations, pour tous les âges, prévues sur les deux jours. Ce sera l'occasion de partager de bons moments en famille ou entre amis.

* La municipalité se réserve le droit d'annuler l'événement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

Pour plus d'informations contactez la Mairie au 01 64 31 30 21 ou @ : mairie@chatenaysurseine.fr

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

Samedi 25 Juin 2022

17h00 : Concert de cors de chasse :
Suivez la troupe dans divers lieux du village, ils annonceront le début de ce week-end festif.
Les Trompes du Bois du Chêne

19h00 : Diner Antillais
Place des anciens combattants fin de la guerre d'Algérie
Organisé par Bô Kay Titi
Inscription obligatoire avant le 18 juin 2022 en mairie

22h30 : Retraite aux flambeaux pour les enfants accompagnée des cors de chasse
Départ Place des anciens combattants fin de la guerre d'Algérie

23h00 : Feu d'artifice
Aux étangs

23h30 à 02h00 : Soirée dansante
Place des anciens combattants fin de la guerre d'Algérie
Animée par DJ Las

Dimanche 26 Juin 2022

07h00-18h00 : Vide-greniers
Forum des associations de Châtenay-sur-Seine
Foire et exposition des professionnels de Châtenay-sur-Seine
Inscription obligatoire avant le 18 juin 2022 en mairie

Restauration tout au long de la journée
organisée par le Lion d'or (Paëlla, Grillades et boissons)
Place des anciens combattants fin de la guerre d'Algérie

Parking disponible : Impasse des Tennis

Et des animations tout au long de la journée proposées par les associations du village et la municipalité

Solidarité, civisme et bon voisinage

Dégradations au sein de la commune :

Nous déplorons depuis quelques temps diverses dégradations au sein de notre municipalité et sur les murs des bâtiments communaux. Des matériels cassés, des dessins (parfois obscènes), des inscriptions injurieuses s'étalent sur les façades de propriétés privées ou bâtiments communaux, viennent de plus en plus régulièrement entacher notre patrimoine.

Nous demandons à chacun de rester vigilant et de prévenir la mairie en cas de constat de dégât et aux parents d'enfants, pré-adolescents et d'adolescents de faire un rappel quant au respect des biens matériels d'autrui. Il est aussi inutile de rappeler que ces dégradations sont punies par la loi, sanctionnées d'une amende et d'une peine de travaux d'intérêt général.

Vol de plantes :

Nous avons, encore une fois !!, été victimes de vols de plantes et fleurs au sein de la commune ces dernières semaines. Dernière en date : la gerbe de fleurs déposée au monument aux morts lors de la commémoration le 8 mai dernier ! Nous nous passerons de commentaire sur cet acte que l'on ne sait comment qualifier...

